

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

**Arrêté du 7 janvier 2025 fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves au titre de l'année 2025 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et de praticien certifié en médecine d'armée et dans la recherche**

NOR : ARMK2500486A

Par arrêté du ministre des armées en date du 7 janvier 2025 :

I. – Le nombre de places offertes par corps et domaine de compétence au concours pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé sur épreuves en médecine d'armée, prévu au 1° de l'article 3 du décret du 14 juin 2004 modifié relatif à la reconnaissance des niveaux de qualification des praticiens des armées, est fixé comme suit :

#### *Médecine d'armée*

CORPS	DOMAINES DE COMPÉTENCE	NOMBRE DE PLACES
Médecins des armées	Médecine hyperbare et plongée	1
	Médecine aéronautique et spatiale	1
	Gestion sanitaire des risques et événements nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques	1
Pharmaciens des armées	Toxicologie et environnement	1

#### *Recherche*

CORPS	DOMAINE DE COMPÉTENCE	NOMBRE DE PLACES
Vétérinaires des armées	Physiologie intégrée	1

II. – Le nombre de places offertes par corps et domaine de compétence aux concours pour l'attribution du niveau de qualification de praticien certifié sur épreuves en médecine d'armée et dans la recherche, prévus au 1° des articles 4 et 10 du décret du 14 juin 2004 susvisé, est fixé comme suit :

#### *Médecine d'armée*

CORPS	DOMAINES DE COMPÉTENCE	NOMBRE DE PLACES
Médecins des armées	Médecine hyperbare et plongée	1
Pharmaciens des armées	Approvisionnement en produits de santé	1
Vétérinaire des armées	Médecine vétérinaire, discipline de santé animale, option médecine des animaux de laboratoire	1

III. – Les modalités d'organisation des concours sont fixées par l'arrêté du 30 novembre 2018 fixant l'organisation des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et certifié en médecine d'armée et en recherche du service de santé des armées.

IV. – Les dossiers de candidature sont à adresser à l'École du Val-de-Grâce, bureau des concours, 1, place Alphonse-Laveran, 75230 Paris Cedex 5, pour le 14 février 2025.